

**COMMUNE :  
COLAYRAC SAINT CIRQ**

**Décision de non opposition à une  
Déclaration préalable à la réalisation de  
constructions et travaux non soumis à  
permis de construire portant sur une maison  
individuelle et/ou ses annexes  
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 04 Juillet 2024	N° DP 047069 24 A0033
<b>Par :</b> GROUPE MAISON AUTONOME <b>Représentée par :</b> Monsieur ZAK Charles <b>Demeurant à :</b> 102 Rue Victor Hugo 116 RUE VICTOR HUGO 92300 Levallois-Perret <b>Pour :</b> Installation de 12 panneaux photovoltaïques noires antireflets en surimposition à la toiture SUD EST du bâtiment <b>Sur un terrain sis à :</b> 665 Route de Prayssas <b>Cadastré :</b> D1426	

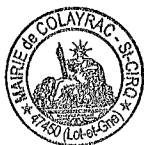
**Le Maire :**

Vu la demande de DP 047069 24 A0033 susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en date du 22/06/2017, révisé le 15/02/2024 ;  
Vu les dispositions du règlement de la zone UD du PLUi susvisé ;  
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels majeurs concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé par arrêté préfectoral du 22/01/2018 ;  
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation Secteur de l'Agenais approuvé par arrêté préfectoral le 19/02/2018, modifié sur Agen et approuvé par Arrêté Préfectoral du 24 janvier 2020 notamment les dispositions des zones rouge sans trame et rouge foncé sans trame ;  
Vu l'Atlas du Lot-et-Garonne du risque incendie de forêt ;  
Vu la contrainte de "bruit" lié aux infrastructures de transports terrestres ;

**DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE :** Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à COLAYRAC SAINT CIRQ  
Le 15 juillet 2024  
Pour le Maire, La Directrice Générale des Services



Charlène CAZAU

L'affichage en Mairie de l'avis de dépôt prévu à l'article R.423-6 du code de l'urbanisme a eu lieu le 04/07/2024.

\*\*\* INFORMATION RISQUE ALEA INCENDIE DE FORET : "La parcelle se situe pour partie ou en totalité en aléa très faible pour le risque d'incendie de forêt au vu de l'atlas départemental validé en novembre 2013 (cartographie consultable sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.lot.et.garonne.gouv.fr/-atlas-départemental-du-risque-a2211.html>)"

\*\*\* Le pétitionnaire devra déposer une DT DICT cerfa n°14434\*02 via le site <http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr>, afin d'apprécier l'impact de la construction sur d'éventuels réseaux et canalisations présents sur la parcelle (ligne moyenne tension, canalisation, ...).